



Département Appui aux Territoires  
Tél : 02 32 38 81 40

Madame Anne PROUVOST  
Maire  
Commune de Bouafles  
28 Haute Rue  
27700 BOUAFLES

Evreux, le 4 avril 2025

N/Réf. : JMC/LLE/LMN 25009  
Objet : Avis Modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme Bouafles

Madame le Maire,

Conformément à l'article L 121-4 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous adresser l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie concernant la modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune.

Après examen du dossier, la Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie émet un **avis favorable** au projet de votre Plan Local d'Urbanisme.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Jean-Michel COSTASEQUE



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Affaire suivie par Clothilde GREGOIRE  
Responsable de la planification territoriale  
Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure  
Tél 02.32.29.6213  
[clothilde.gregoire@culture.gouv.fr](mailto:clothilde.gregoire@culture.gouv.fr)

**Direction régionale des  
affaires culturelles  
de Normandie**

Évreux, le 07 avril 2025

La cheffe de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure

à l'attention de

Madame Anne Prouvost  
Maire de Bouafles- Haute Rue 27700 Bouafles

Objet :2025\_CG\_025\_Avis ABF n°2\_Modification simplifiée n°6 PLU Bouafles

Madame la Maire,

Dans le cadre de la modification simplifiée n°6 du PLU de votre commune, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure est l'un des services associés en tant que personne publique associée (PPA).

J'ai bien reçu les documents modifiés, les différents points évoqués au sein de la modification simplifiée n'appellent aucune observation particulière de ma part.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame la Maire, mes cordiales salutations.

  
France Boulain

Évreux,  
le

05 MAI 2025



Alexandre RASSAËTZ  
Président du Conseil  
Départemental  
de l'Eure

Madame Anne PROUVOST  
Maire de BOUAFLES  
Mairie de BOUAFLES  
28 Haute rue  
27700 BOUAFLES

Délégation aux Territoires

Affaire suivie par  
Ingrid DUFLOS  
☎ 02 32 31 51 35  
✉ [ingrid.duflos@eure.fr](mailto:ingrid.duflos@eure.fr)

Néf : 07/05/2025 09:02

URAR 2C 180 573 63470

Objet : PLU BOUAFLES – MODIFICATION 6

Madame le Maire, *chère Anne,*

Dans le cadre du projet de modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme de BOUAFLES, je vous fais part ci-dessous des remarques du Département.

Tout d'abord, il convient de rappeler que pour chaque nouveau projet d'urbanisation et d'aménagement, une desserte interne doit être prévue, intégrant les évolutions prévisibles des terrains limitrophes. Aussi, un examen des impacts du projet doit être réalisé sur le réseau routier, et non uniquement au droit de la voie d'accès. Les accès sur les voies communales, ou routes de moindres importances, devront être privilégiés lorsque le terrain est desservi par plusieurs voies, et ils devront être rassemblés au maximum au même endroit (accès commun ou jumelés à privilégier).

Compte-tenu du règlement départemental de voirie de l'Eure (Article 32 « Aménagement des accès existants ou à créer »), les créations d'accès sont à proscrire sur les routes de première et de deuxième catégorie hors agglomération. Pour les accès sur les autres catégories de voie, le Département se réserve le droit, au regard des documents transmis, de refuser un projet dont l'accès représenterait un risque pour la sécurité des usagers et des riverains.

En tout état de cause, il convient de rappeler que le Département sera amené à préciser les conditions d'accès lors de l'instruction des autorisations de construire. Les accès existants et aménagés seront à privilégier. Tous les accès à créer et à modifier devront être dotés de pans coupés à 45° avec un retrait de 5 mètres par rapport à la limite de la chaussée.

Les zones d'activités plus conséquentes, feront l'objet d'études spécifiques (trafics, accès sécurisé, destinations, etc.). A cet effet, les documents utiles devront être communiqués par le porteur de projet aux services du Département de l'Eure.



Hôtel du Département  
14 boulevard Georges Chaurin  
CS 72001 - 27021 Evreux cedex

Enfin, le Département recommande également l'intégration des mobilités douces dans les réflexions d'aménagement du territoire d'étude.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire, et je vous remercie de bien vouloir me vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental de l'Eure



Alexandre RASSAËRT